

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du lundi 4 mai 2026

N°CM04052026-03  
SG/LG

L'an deux mille vingt-six, le quatre du mois de mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier DOLÉ, Maire.

**Date de convocation : 28 avril 2026**

**Nombre de Conseillers : 29**  
**Nombre de votants : 27**

**Présents :** M. D. DOLÉ, Mme M. RANGEARD, M. M. PRAUD, Mme N. GÉMARD, M. K. SERIN, Mme A. VACHÉ, M. R. GAUBERT, M. M. RAUTUREAU, M. JM. BEAUFFRETON, Mme V. DAVIAUD, M. M. CHAIGNEAU, Mme A. BALLERY, M. Y. DURAND, Mme MJ. GABRIEAU, Mme C. GABORIT, Mme N. PODEVIN, Mme A. ROSÉ, M. P. SERIN, Mme C. BODIN, M. JC. MARCHAND, Mme I. BROSSET, M. A. GUILLOTEAU, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M. J. LANDA, Mme A. RABILLER, M. T. PELAUD, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés :**

M. Charly CHAUVET

Procuration à

M. K. SERIN

**Absents :**

M. Ludovic SIMONNEAU, M. C. BLANDIN

**Secrétaire :** Yannis DURAND

---

#### **OBJET : BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DE LA BALIERE » – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

VU l'article L 1612-31 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur l'arrêt du Compte Financier Unique ;

VU l'article L 2121-14 du même code précisant que, lors du vote du Compte Financier Unique, le Maire peut assister à la discussion mais qu'il doit se retirer au moment du vote ;

CONSIDERANT que Madame RANGEARD, première Adjointe, a été désignée pour présider la séance lors du vote du Compte Financier Unique 2025 du Budget annexe « Lotissement de La Balière » et que Monsieur le Maire a quitté la salle ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

DONNE acte de la présentation faite du Compte Financier Unique du Budget annexe « Lotissement de La Balière », laquelle peut se résumer ainsi :

16803 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA BALIERE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté N-1	274 997,29 €		602 247,74 €		877 245,03 €	
Opérations de l'exercice	625 233,26 €	250 526,13 €	139 863,80 €	602 247,75 €	765 097,06 €	852 773,88 €
<b>TOTAL</b>	<b>900 230,55 €</b>	<b>250 526,13 €</b>	<b>742 111,54 €</b>	<b>602 247,75 €</b>	<b>1 642 342,09 €</b>	<b>852 773,88 €</b>
Résultat de clôture	649 704,42 €		139 863,79 €		789 568,21 €	
<b>TOTAL</b>	<b>649 704,42 €</b>		<b>139 863,79 €</b>		<b>789 568,21 €</b>	
<b>Résultats définitifs</b>	<b>649 704,42 €</b>		<b>139 863,79 €</b>		<b>789 568,21 €</b>	

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

Yannis DURAND  
Secrétaire de séance

